

C. Structure du rapport

Considérant que tous les éléments de la justice pénale doivent unir leurs efforts pour sensibiliser le public canadien au fonctionnement de la justice pénale et aux problèmes qu'elle doit résoudre, le Comité consacre son chapitre II à la façon dont les Canadiens perçoivent la détermination de la peine, ainsi qu'à certains sujets mal compris qui aggravent le manque de confiance envers la justice pénale. Au chapitre III, afin d'indiquer pourquoi la réforme de la justice pénale doit intervenir dans un contexte de renforcement du rôle de la victime et de la collectivité, le Comité évoque les besoins et les intérêts de la victime, trop longtemps négligés par la justice pénale.

Les chapitres IV à VII sont consacrés aux plus récentes propositions de réforme de la détermination de la peine au Canada; le Comité y formule ses propres propositions. Les chapitres VIII à X décrivent les formes actuelles de mise en liberté sous condition, examinent les dernières propositions de réforme et expliquent les modalités de la mise en liberté. Aux chapitres XI à XIII le Comité présente ses propositions de réforme de la mise en liberté sous condition. Aux chapitres XIV à XVI il énonce ses propositions de réforme du programme correctionnel, en insistant particulièrement sur les cas de délinquance chez les autochtones et chez les femmes.

Notes

1. Voir l'annexe B.
2. Une liste des témoins qui ont comparu devant le Comité figure à l'annexe C. L'annexe D présente la liste des mémoires adressés au Comité.